



**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 23 juin, à 19h00, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué en date du 16 juin, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, JACQUELINE HAESINGER, BLAISE ETHODET-NKAKE, FLORENCE LEBER, DOMINIQUE DUFUMIER, LEONOR SERRE, PATRICK MULLER, JEANICK SOLITUDE, JEAN MARIE MAILLE, CINDY BOURGUIGNON, GILDAS QUIQUEMPOIS, MICHEL NUNG, TANIA KITIC, FRANCK BLEUSE, PAULETTE DORRIERE, HUBERT EMMANUEL EMILE, CONSUELO NASCIMENTO, CHRISTOPHE LUCAS, MARJORY QUIQUEMPOIS, DIDIER EISCHEN, GABRIEL NGOMA, BELWALID PARJOU

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

LAUREN LOLO A CINDY BOURGUIGNON, EMELE JUDITH A FRANCK BLEUSE, SONIA LAJIMI A JACQUELINE HAESINGER, DJAMILA AMGOUD A BELWALID PARJOU, DAVID FELICIE A GABRIEL NGOMA

ABSENTS :

GILDO VIERA, FELIX MIRAM

Gildas QUIQUEMPOIS est élu secrétaire à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 mai 2021 est approuvé

Le Maire fait lecture des décisions prises depuis le dernier conseil.

QUESTION N°1 - DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2021 DE LA COMMUNE

Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE

À la suite de l'abandon du projet de construction de 65 logements sociaux sur des parcelles situées au village, un nouveau projet comprenant la construction de 40 logements dont une moitié en accession à la propriété et une autre moitié réservée aux logements sociaux, avec l'implantation de stationnements, a vu le jour afin de poursuivre la rénovation et l'embellissement du village avec la création du centre d'interprétation de l'histoire potière. Le montage financier du projet est en cours d'élaboration. Afin d'assurer le portage de ce dernier, un emprunt est nécessaire. Cet emprunt n'était pas envisagé en début d'année compte tenu de l'avancée mineure du projet. Néanmoins, la propriétaire d'une des parcelles actuellement implantée sur le site ayant reçu une offre d'achat d'un montant de 600 000 € de la part d'un promoteur immobilier, il est aujourd'hui nécessaire que Monsieur le Maire fasse valoir son droit de préemption afin de réaliser ce projet d'intérêt général. Le montant proposé aux propriétaires est de 500 000 € (hors frais de commissions et d'actes). Il est proposé un emprunt de 550 000 € pour assurer l'achat et les frais et commissions liées à cet acte. Cet emprunt sera accompagné de demandes de subventions auprès de la communauté d'agglomération

Roissy-Pays-de-France, auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Petites villes de demain, etc. Ces subventions seront inscrites au budget une fois notifiées.

Il convient donc de procéder à une décision modificative afin d'inscrire cet emprunt au budget 2021 soit :

- + 550 000 € au chapitre 16 compte de dépenses 1641
- + 550 000 € au chapitre 16 compte de recettes 1641

Il vous est demandé d'inscrire au Budget 2021 de la commune les montants précisés en annexe et d'approuver les modifications apportées au BP 2021.

Intervention de Belwalid PARJOU

Pouvez-vous expliquer un peu plus ce projet-là pour les gens qui n'ont pas suivi ?

Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE

C'est le projet d'aménagement, autour du centre d'interprétation dont on a parlé ici, on vous a donné les documents qui expliquaient le projet d'aménagement du village.

Il y a eu toute une enquête, nous avons répondu au concours architectural des jeunes architectes et puis il y a eu une enquête publique, une étude, un accompagnement de la population durant un ou deux ans et on aboutit à la fin.

Là, nous sommes sur la partie technique où nous avons besoin de racheter une parcelle, afin que le projet reste cohérent.

Intervention de Pierre BARROS

Peut-être que vous ne localisez pas ce patrimoine ; quand vous êtes sur le carrefour à feux du village, il se trouve à gauche sur la rue de la Mairie quand vous remontez vers le cimetière.

Là, nous parlons de la parcelle qui appartient à Madame Moille. L'ensemble du projet, lui, correspond à cette parcelle et celle de la ferme Lionnet, sur lesquelles il y avait eu un autre projet, dont l'avis s'est juste positionné sur une question de légalité, car à l'époque, un promoteur avait signé des promesses d'achats, à obtention du permis de construire dans une opération de 65 logements sociaux.

Ce projet que nous avons accompagné sur les aspects techniques, a été attaqué au tribunal administratif. Malgré cela, la volonté des propriétaires de valoriser ces terrains reste et un nouveau projet arrive différemment.

Pour l'instant ce sont des calculs de surfaces, des frais de constructions, d'aménagement et autres.

Lorsque que nous avons rencontré les promoteurs et les propriétaires, nous avons rajouté des contraintes qui s'appuient sur l'expérience du précédent projet, sur la question du stationnement et du type de logements qui seront sur ces deux parcelles, de façon à ce qu'il y ait un partage avec de l'accession à la propriété.

Ce sont des volontés et des contraintes fortes aussi d'avoir un parking qui serait mis en œuvre par la collectivité, ouvert au public et qui permettra de faire la soudure avec le centre d'interprétation du passé potier, qui rentre dans un concours d'architectes porté par l'agglomération.

Nous sommes sur un ensemble de petits projets au village, qui vont à la fois changer beaucoup de choses parce que c'est un patrimoine extrêmement délabré, pour ce qui concerne ces parcelles et

aussi sur du patrimoine en pleine mutation appartenant à la collectivité, mais qui est déjà approprié depuis presque une trentaine d'années de travail par les archéologues, dans le cadre des fouilles.

Sur ce mandat-là, le travail va permettre de rendre possible 20 ou 30 ans de travail, autour du site archéologique et la muséographie racontera cette histoire potière. C'est un projet enthousiasmant.

Blaise rappelait aussi une longue histoire qui a duré plusieurs années avec un travail quasiment hebdomadaire avec les habitants de Fosses sur la question de l'esprit du village, de ce qu'il faut faire, pourquoi, comment, dans quelles conditions et cela a été une aventure intéressante faite avec le Parc naturel régional, la Communauté d'agglomération, avec l'Architecte des bâtiments de France, le syndicat des eaux.

Le village est un endroit important et intéressant sur de multiples aspects et c'est tout l'enjeu que l'on souhaite porter sur ce réaménagement. Il ne s'agit pas de tout raser, il s'agit de s'appuyer sur ce qui est bien, beau et ce qui fait sens en termes d'histoire, pour le valoriser et retrouver des espaces publics qui permettraient d'améliorer la question du stationnement sur la rue de la Mairie, qui permettrait aussi à quelques commerces de s'installer autour du Centre d'interprétation qui va véritablement être la locomotive d'un nouvel aménagement porté par la Communauté d'agglomération.

Cela fait davantage rêver que de la préemption à 500 000 euros.

Financièrement parlant, c'est beaucoup d'argent certes, mais c'est un investissement. Cela peut être couvert par un emprunt. Il y aura également des subventions, car le projet s'inscrit dans tout ce que je viens de raconter. Les partenariats, nous allons les obtenir parce que nous sommes dans l'ORT et dans le programme « Petites villes de demain ».

Je pense qu'il y a un vrai travail à faire sur le village. Il ne faut pas faire comme on a fait sur le centre-ville, mais à l'échelle et à la manière du village. C'est ce à quoi nous nous sommes engagés.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, départements et régions, modifiée ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration territoriale de la République ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1612-1, L. 2311-1 à 3 ;

Vu l'instruction comptable M14 ;

Vu le budget primitif 2021 de la commune ;

Vu la décision modificative n°1 en date du 26 mai 2021 ;

Considérant qu'il convient de recourir à une Décision Modificative afin d'inscrire un emprunt au budget 2021 soit :

- + 550 000 € au chapitre 16 compte de dépenses 1641
- + 550 000 € au chapitre 16 compte de recettes 1641

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'inscrire au BUDGET 2021 de la commune les montants précisés en annexe de la présente délibération ;
- **DECIDE** d'approuver les modifications apportées au BP 2021.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°2 - RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE-DE-FRANCE (FSRIF) 2020

Intervention de Patrick MULLER

La ville de Fosses a bénéficié au titre de l'exercice 2020, d'une attribution du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), prévue à l'article L. 2531-12 du Code général des collectivités territoriales.

Le montant de cette dotation s'est élevé à 300 318 €.

Conformément à l'article L. 2351-16 du Code général des collectivités territoriales, un rapport d'utilisation de ce FSRIF doit être établi qui présente les actions entreprises par la ville pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie des habitants.

RAPPORT D'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES D'ILE DE FRANCE (FSRIF) FOSSES - 2020

La ville de Fosses a perçu en 2020 au titre du Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France (FSRIF), une dotation de 300 318 €.

Celle-ci a permis de financer la mise en œuvre de nombreuses réalisations dont 301 232.82 € sont valorisées ci-après.

1. LES REALISATIONS EN MATIERE D'EQUIPEMENT, D'AMENAGEMENT URBAIN ET DE BATIMENT RECEVANT LE PUBLIC

▪ **Travaux sur le domaine public**

Différents travaux ont pu être réalisés portant sur le cadre de vie (plantations, propreté, sécurité).

Plantations d'arbres et création de massifs	13 322.15 €
Mise en accessibilité quai bus avenue Epine	144 245.88 €
Total	157 568.03 €

▪ **Travaux sur les bâtiments publics**

Différents travaux ont pu être réalisés dans les bâtiments recevant le public (écoles, gymnases) afin de les mettre aux normes et en état de recevoir les habitants et leurs enfants.

Travaux en régie Equipements : <ul style="list-style-type: none">- Création éclairage led Dojo et salle de boxe,- Création d'un vestiaire, doublage de mur au COSEC ;- Réfection classe et aménagement zone d'attente PMR, réfection couloir rez-de-chaussée école Barbusse,- Eclairage led + détection automatique couloir et réserves écoles Barbusse et La Fontaine,- Création éclairage led + détection automatique éclairage vestiaires, sanitaires et réserves Delaune ;- Création sol épicerie sociale	41 719.23 €
--	--------------------

2. LES REALISATIONS EN FAVEUR DE L'EDUCATION ET DU DEVELOPPEMENT DU SPORT

▪ **Renouvellement de l'équipement dans les écoles et les structures sportives**

Achat d'équipement pédagogique, mobiliers, vidéoprojecteurs, lits et fournitures dortoirs	22 692.58 €
---	--------------------

3. LES ACTIONS VISANT A SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DU LIEN SOCIAL ET DE LA CITOYENNETE

Dans le contexte particulier lié à la crise sanitaire, le maintien et le développement du lien social est plus que jamais une nécessité.

Aussi la ville de Fosses, très attachée à encourager l'engagement bénévole et la participation de la population à la vie locale, a poursuivi son appui aux associations et son soutien aux initiatives portées par des habitants.

Elle a renouvelé dès que possible les actions d'animation estivale et hivernale visant à inviter la population locale (toutes générations confondues) à investir l'espace public et se rencontrer de façon ludique autour du jeu, à travers les animations d'été, le marché de Noël et par le biais d'ateliers permanents sur la parentalité et pour l'accueil des nouveaux habitants, réinventant ces actions afin de les adapter aux règles sanitaires et de distanciation sociale en vigueur.

<i>Soutien aux associations à caractère social et sportif</i>	<i>53 750 €</i>
<i>Animations d'été /Accueil des nouveaux habitants/Ateliers permanents Centre Social Agora</i>	<i>24 028.93 €</i>
<i>Marché de Noël</i>	<i>1 474.05 €</i>
Total	79 252.98 €

Il est demandé au Conseil municipal de prendre acte de la communication de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu les articles L. 2531-12 et L. 2531-16 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le compte administratif 2020 de la commune ;

Vu le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France 2020 ;

Après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** de la communication du rapport annexé à la présente délibération sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France versé à la ville en 2020.

Le conseil prend acte.

QUESTION N°3 - SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DU SECOURS POPULAIRE

Intervention de Léonor SERRE

Le Secours Populaire, association qui a pour vocation d'œuvrer en direction d'un public précaire par la distribution de colis alimentaires et l'accès à une boutique vestiaire permettant de s'équiper et de se vêtir à moindre coût, reçoit chaque année une subvention de la ville.

En raison de la situation sanitaire liée à l'épidémie de la COVID 19 plusieurs actions n'ont pas pu être maintenues, entraînant ainsi une perte financière évaluée à 3 218 €.

Cette année, comme les années précédentes, la ville lui a accordé une subvention annuelle. Cette subvention est insuffisante pour fonctionner et tenir l'année. C'est pourquoi, à la suite d'une discussion sur la situation de cette association, il est proposé d'accorder 1 000 € de subvention exceptionnelle supplémentaire à celle-ci, dont l'action auprès des personnes les plus précaires apparaît indispensable.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette subvention supplémentaire exceptionnelle de 1000 € au bénéfice du Secours Populaire pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu le budget 2021 de la commune ;

Considérant la mission de l'association d'intervenir auprès d'un public fragilisé en proposant une distribution de colis alimentaire et l'accès à une boutique vestiaire permettant de s'équiper et de se vêtir à moindre coût ;

Considérant la situation financière de l'association et la nécessité de financer ces actions ;

Considérant que dans cette perspective, il est dès lors nécessaire d'attribuer une subvention supplémentaire au Secours Populaire.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention supplémentaire exceptionnelle de 1 000 € au bénéfice du Secours Populaire pour l'année 2021.
- **DIT** que la dépense est inscrite au budget de la commune.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°4 - APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION DE CONSORTIUM PRIJ (PLAN REGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE) « RETOUR VERS LE VISIBLE » ET DE SON AVENANT N°2 RELATIF A L'ENTREE DE LA VILLE DE FOSSES DANS CE CONSORTIUM

Intervention de Cindy BOURGUIGNON

Le PRIJ est un plan pour l'insertion des jeunes en Île-de-France. En effet, l'insertion des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville (QPV) constitue un enjeu majeur en Île-de-France, qui requiert un renouvellement de la réponse publique et une mobilisation renforcée de l'ensemble des acteurs concernés.

Pour répondre à cette ambition, le Plan régional d'insertion pour la jeunesse (PRIJ), déployé par le préfet de la région d'Île-de-France en 2018, se fonde sur la coopération entre l'ensemble des acteurs de terrain et vise à obtenir des résultats significatifs en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes des quartiers. Il s'agit d'offrir un accompagnement individuel renforcé pour des jeunes âgés de 16 à 25 ans, en difficulté d'insertion.

Des réponses sur mesure seront proposées aux jeunes en s'appuyant sur l'éventail des dispositifs existants dans les champs de l'éducation, du sport, de la culture, de la santé, de l'accès aux droits, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et professionnelle.

« Aller vers » et « faire avec » sont les mots d'ordre de la mise en œuvre de ce plan. Il s'agit de décroiser les dispositifs d'aide à l'insertion en allant à la rencontre des jeunes concernés afin de bâtir une relation de confiance et de construire des parcours de réussite dans la durée.

Le PRIJ n'est donc pas un dispositif additionnel mais correspond plutôt à une démarche volontariste fondée sur le repérage des jeunes en difficulté afin de leur proposer des parcours individualisés qui permettront d'aboutir à des solutions adaptées.

Si la préfecture de région assure un rôle d'impulsion et de coordination, le repérage des jeunes en difficulté doit être réalisé au niveau local, à l'échelon de proximité. Le rôle des acteurs de terrain est donc primordial pour la réussite du plan.

La composition des groupes opérationnels varie selon les territoires. Elle regroupe à chaque fois un nombre diversifié d'acteurs tels que : les services de l'État (Éducation nationale, l'Unité départementale de la direction régionale des entreprises, de la consommation, de la concurrence, du travail et de l'emploi (UD-DIRECCTE), la Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS), la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) ; les collectivités territoriales signataires du contrat de ville (commune, intercommunalité, conseil départemental) ; la CAF ; Pôle emploi ; les missions locales ; d'autres structures et associations en charge de l'insertion des jeunes, notamment IMAJ pour notre territoire. Le PRIJ est porté par la communauté d'agglomération Roissy Pays de France.

Suite à divers diagnostics, il est proposé d'intégrer 3 nouveaux partenaires à ce consortium, et notamment la ville de Fosses. Ceci garantit le déploiement de ce dispositif sur notre territoire et vient compléter l'offre pour les jeunes en difficulté d'insertion, âgés de 16 à 25 ans.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER la convention de consortium « Retour vers le visible »,**
- **D'APPROUVER l'avenant n°2 relatif à l'entrée de la ville de Fosses dans ce consortium,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer tous documents relatifs à cette convention,**
- **D'AUTORISER le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention « Retour vers le visible ».**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'intérêt pour la ville de Fosses de mettre en œuvre avec ses partenaires le projet « Retour vers le visible » sur son territoire et de bénéficier des moyens afférents ;

Considérant la nécessité de renforcer l'accompagnement des jeunes Fossatussiens dans l'insertion sociale et professionnelles ;

Considérant le besoin de consolider le maillage territorial des acteurs sociaux afin d'apporter des solutions individualisées et adaptées à chaque jeune ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ladite convention de consortium et tout autre document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°5 - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LA CARPF, SES COMMUNES MEMBRES, LEURS ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX ET AUTRES ACHETEURS RATTACHES

Intervention de Michel NUNG

La commande publique constitue un levier économique important pour le territoire et ses entreprises sur lequel il est nécessaire de s'appuyer dans le contexte budgétaire contraint et incertain que connaissent actuellement les collectivités territoriales.

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France a souhaité, pour cette raison, bâtir une stratégie commune en matière d'achats, avec ses villes membres.

En effet, la mutualisation des achats permet une optimisation :

- *des coûts directs, par des économies d'échelle liée à la massification et à la stratégie des commandes ;*
- *et des coûts indirects par les gains sur les frais de gestion.*

Au vu des différents avantages économiques, juridiques et techniques à en retirer, un groupement de commandes général et permanent portant sur la passation de marchés publics ou accords-cadres de services, fournitures ou travaux pouvant relever à la fois de besoins communaux et intercommunaux, à l'exception cependant des opérations de travaux portant sur un ouvrage unique (ex. ; construction d'un bâtiment ou d'une infrastructure) a été créé.

Dans un souci d'efficacité et de cohérence territoriale, l'adhésion au groupement de commandes est ouverte de plein droit :

- *aux communes membres de la communauté d'agglomération,*
- *ainsi qu'aux établissements publics locaux (CCAS, Caisses des écoles, Offices de tourisme, etc.) et autres acheteurs publics rattachés (SEM, SPL, syndicats, etc.) auxdites communes.*

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France est désignée en qualité de coordonnateur et prendra en charge les frais de publicité et autres frais éventuels de procédure concernant la mise en concurrence.

À chaque consultation qu'elle envisage de mutualiser, la communauté d'agglomération en informera en amont les communes et les autres acheteurs publics associés du territoire, à charge pour ces entités de confirmer leur intérêt à regrouper leurs achats et de communiquer leurs besoins avant le lancement de la procédure de mise en concurrence.

Pour information, après enquête réalisée auprès des communes sur leurs besoins et souhaits de mutualisation des achats, une première sélection de familles et sous-familles d'achats a été opérée, puis présentée en conférences des maires le 18 mars 2021, permettant d'identifier les consultations communes prioritaires comme étant les suivantes :

- *informatique (matériels, logiciels),*
- *vidéoprotection (assistance à maîtrise d'ouvrage, travaux),*
- *fournitures administratives et matériel de bureau, papeterie,*
- *vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI),*
- *élagage, abattage et diagnostic des arbres, fournitures de végétaux,*
- *défibrillateurs (acquisition et maintenance).*

La commune de Fosses souhaite ainsi adhérer à la présente convention de groupement de commandes.

Parmi la liste des familles d'achats proposées pour 2021-2022, la commune de Fosses envisage plus particulièrement la sélection de sous-familles d'achats suivante :

- *Matériels informatiques*
- *Logiciels informatiques*
- *Vidéoprotection : Assistance à maîtrise d'ouvrage*
- *Vidéoprotection : Travaux*
- *Élagage, abattage et diagnostic des arbres*

Par conséquent, il est proposé au Conseil municipal :

- ***D'APPROUVER la convention constitutive du groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ses communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés ;***

- **D'AUTORISER le Maire à signer ladite convention et son annexe « sélection des familles et sous-familles d'achats », et à prendre toute mesure concernant son exécution ;**
- **D'INDIQUER que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est désignée en qualité de coordonnateur dudit groupement ;**
- **DE CHARGER le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Intervention de Gabriel NGOMA

Ma question est simple, au lieu que la ville de Fosses adhère à ce groupement de commandes, ne serait-il pas mieux qu'elle adhère au SIPPAREC ?

Dans le cas du marché SIPPAREC, les prix sont nettement plus intéressants que dans ce genre de groupement. Donc moi, je concevrais que la ville de Fosses rentre dans le SIPPAREC.

Intervention de Pierre BARROS

Le SIPPAREC, sur quel aspect Monsieur NGOMA ?

Intervention de Gabriel NGOMA

Tout ce qui est matériel informatique, logiciels et la vidéo protection.

Intervention de Pierre BARROS

On a fait l'expérience et ce n'est pas très intéressant.

Intervention de Gabriel NGOMA

Si, Monsieur le Maire.

Intervention de Pierre BARROS

Non.

Intervention de Gabriel NGOMA

J'ai comparé les prix, c'est très intéressant.

Intervention de Pierre BARROS

Non, nous avons un service informatique complètement intégré à l'agglomération, avec du personnel extrêmement compétent, qui a fait un travail extraordinaire à l'échelle de l'agglomération. Sur 42 communes, la moitié est inscrite au service mutualisé informatique, car les prix sont imbattables.

On peut avoir un avis différent. Je sais que vous connaissez un tout petit peu le sujet et certainement d'ailleurs plus que moi, encore que, sur les aspects la Direction des services d'information (DSI), j'ai un petit peu d'expérience et quelques collègues qui m'ont posé ce type de question, au final, ils ont regardé, comparé et il est vrai que la proposition de l'agglomération est quand même très intéressante.

Intervention de Gabriel NGOMA

Nous avons des avis très différents, car moi, je connais ce genre de groupement de commandes et personnellement, mon choix se repose sur le SIPPAREC, car en informatique et autres logiciels, les prix sont très attractifs, notamment Orange qui aujourd'hui, casse les prix.

Intervention de Pierre BARROS

Sur les histoires de fournitures notamment de téléphonie, nous adhérons à des groupements de commandes et nous ne payons que quelques centimes d'euros pour les abonnements.

Il est vrai que le SIPPEREC est intéressant, d'ailleurs, l'agglomération adhère sur certains aspects au SIPPEREC, mais pour améliorer et servir d'autant plus les collectivités en second rang.

La ville de Fosses n'a pas intérêt, à la fois financièrement et structurellement, à fonctionner avec un autre intermédiaire que la DSI (Direction des services d'information) proposée par l'agglomération.

Je suis élu à l'agglomération notamment sur la DSI et je peux vous assurer qu'étant adhérent et membre du SMVON (Syndicat mixte Val d'Oise numérique), M. Rachid ADDA qui en est le Directeur général prend pour exemple à chaque fois le travail et la qualité de gestion de déploiement intégré d'informatique à l'échelle de l'agglomération, je suis à peu près tranquille en disant que nous faisons un bon choix d'adhérer au système de la DSI de l'agglomération, parce que nous avons la chance d'avoir, dans cette agglomération, un service mutualisé informatique sérieux, repéré et reconnu comme tel par des acteurs départementaux.

Intervention de Gabriel NGOMA

Dans la communauté pour laquelle je travaille, nous avons le choix, soit d'adhérer dans un groupement de commandes mutualisé notamment l'agglomération, moi, j'ai décidé de sortir de cette agglomération, aujourd'hui les marchés, je les passe en direct et je passe également par le cadre marché SIPPEREC.

Intervention de Pierre BARROS

L'agglomération dans laquelle est Montigny-lès-Cormeilles, ce n'est pas la même que l'agglomération de Roissy Pays de France, en tout cas sur ces sujets-là.

Je ne veux pas faire le malin, mais nous sommes à la pointe, sincèrement, nous avons un très bon service très concurrentiel.

Je ne vais pas vous convaincre, vous n'allez pas me convaincre. Par contre ce qui est intéressant, c'est qu'en effet, le principe de mutualisation porté par l'agglomération donne sens et fait communauté sur cette agglomération. Que ce soit sur l'informatique ou d'autres sujets, ça permet de faire les choses de manière intelligente à des prix qui soient plus intéressants.

Comme le disait souvent Patrick RENAUD à l'époque, lorsqu'il était président, c'est aussi une façon de rendre la main aux collectivités et c'est pour ça aussi que nous sommes sur des fonctionnements très attractifs, car l'agglomération prend à sa charge une grosse partie du back-office et ça pour le coup, SIPPEREC ne le fera pas.

Intervention de Gabriel NGOMA

Franchement je ne suis pas convaincu, mais bon.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, et notamment les articles L. 2113-6 et suivants ;

Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ses communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la communauté d'agglomération Roissy Pays de France, ses communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention et son annexe « sélection des familles et sous-familles d'achats », et à prendre toute mesure concernant son exécution ;
- **INDIQUE** que la communauté d'agglomération Roissy Pays de France est désignée en qualité de coordonnateur dudit groupement ;
- **CHARGE** le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°6 - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE AU TRANSFERT, PAR LE DEPARTEMENT DU VAL D'OISE A LA COMMUNE DE SURVILLIERS, DE LA GESTION ET DE L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DU CARREFOUR GIRATOIRE SITUÉ SUR LES RD 317 X RD 922, SUR LES COMMUNES DE SURVILLIERS, DE FOSSES ET SUR LE DEPARTEMENT DE L'OISE

Intervention de Patrick MULLER

Les travaux d'aménagement du carrefour giratoire de la RD 317 / RD 922, situé sur le territoire des communes de Survilliers, de Fosses ainsi que du département de l'Oise, ont été réalisés par le Conseil départemental du Val d'Oise.

Ce carrefour giratoire est aménagé en son centre d'espaces verts enherbés, plantés d'arbustes et d'arbres et comprend deux (2) mats de douze mètres (12 m) de hauteur sur lesquels flottent respectivement un drapeau aux couleurs du département du Val d'Oise et un drapeau tricolore (bleu - blanc - rouge). Les abords sont équipés de bandes d'espaces verts engazonnées.

La convention n°17-1346 ayant pour objet le transfert, par le Conseil départemental du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts de l'ensemble du carrefour giratoire et de ses abords situés à l'intersection de la RD 317 / RD 922 sur le territoire des communes de Survilliers, de Fosses ainsi que du département de l'Oise (60) a été notifiée le 21 décembre 2017.

L'objet de l'avenant N°1 à la convention N°17-1346 a pour but d'acter de nouvelles dispositions et notamment les ouvrages à la charge de la commune de Survilliers et ceux à la charge du département du Val d'Oise.

Les travaux d'entretien des espaces verts transférés à la commune de Survilliers concernent l'entretien courant et régulier qui comprend notamment et de manière non exhaustive les éléments suivants :

- *le nettoyage,*
- *les travaux de plantations,*
- *l'entretien des espaces verts enherbés,*
- *l'entretien des arbres, l'entretien des massifs d'arbustes,*
- *le soin des végétaux, l'arrosage,*
- *la gestion des déchets,*
- *la gestion des mâts et drapeaux et éléments structurels internes du giratoire (gabions).*

À l'issue de la remise en état des espaces plantés effectuée par le Conseil départemental du Val d'Oise (relevant de sa compétence jusqu'à signature de la convention), celui-ci opérera le transfert des espaces verts à entretenir, objet de la présente convention, après visite sur le site et signature du procès-verbal de transfert à la commune de Survilliers.

En cas d'accident de la circulation impactant cet espace, la commune de Survilliers remplacera à l'identique les aménagements paysagers décrits au procès-verbal du transfert à la commune de Survilliers.

Les ouvrages qui concernent le Conseil départemental du Val d'Oise sont définis dans l'article 8 de la convention : la gestion de la chaussée, des îlots et éléments structurels internes du giratoire (gabions), l'entretien et le remplacement de la signalisation, la fourniture et le remplacement des mâts et drapeaux.

La convention N°17-1346 modifiée et complétée par son avenant N°1 prend effet à la date de notification par le Conseil départemental du Val d'Oise aux communes de Survilliers et de Fosses ainsi qu'au Conseil départemental de l'Oise et après soumission au contrôle de légalité en Préfecture. Elle est sans limite de durée.

En conséquence, il est demandé au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention relative au transfert, par le département du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts du carrefour giratoire situé sur les RD 317 X RD 922, sur les communes de Survilliers, de Fosses et sur le département de l'Oise et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Intervention de Dominique DUFUMIER

Concernant la convention relative à l'entretien du rond-point de Survilliers, situé à l'entrée de notre commune et qui est pris en charge par le Conseil départemental, nous n'avons pas d'autres alternatives que d'en prendre acte, puisque le Conseil municipal doit en délibérer et que cela n'emporte aucune charge particulière pour la commune.

Ceci dit, je n'ai jamais vu apposer un drapeau français sur n'importe quelle voirie et je m'interroge vraiment sur la symbolique de celui-ci à cet emplacement.

Je suppose donc que notre Conseil départemental est très fier de ce rond-point, mais je dois dire que je ne partage pas du tout cet enthousiasme, non pas qu'il soit franchement laid, il est juste quelconque et ne mérite pas les quelques 70 000 euros qu'il a coûté au Département, c'est-à-dire aux contribuables du Val d'Oise.

Et surtout, je suis affligé par les abords de ce rond-point qui sont outrageusement saccagés par un nombre incroyable de camions qui viennent se garer comme ils peuvent sur les bas-côtés de la RN317, quand ils ne débordent pas sur la RD922.

Les chauffeurs viennent à juste titre se restaurer dans les deux restaurants routiers qui, je suppose, doivent leur procurer un repas et une ambiance conviviale qu'ils ne retrouvent pas dans les stations-services aseptisées de l'autoroute.

Ce qui m'attriste donc, c'est que ce carrefour désastreux est le fruit d'une société de consommation mondialisée, qui achemine des camions aux trois quart vides venant de très loin, conduits par des chauffeurs sous-payés, au bénéfice de quelques entreprises logistiques qui, telle Amazon, utilisent l'optimisation fiscale pour réduire leur coût.

Alors, est-ce cela que le drapeau français entend célébrer ? Je rêverais plutôt d'une société sobre qui prend au sérieux les risques encourus par l'humanité entière, liés aux gaz à effet de serre, où les

services publics, les circuits-courts et l'emploi local seraient privilégiés, avec des salaires décents et le respect de la biodiversité.

Intervention de Pierre BARROS

Après ce que dit Dominique, peu importe le drapeau, ça reste symbolique avec tout ce que cela peut comporter.

Nous sommes sur un territoire de paradoxe, donc sur la question des camions qui stationnent sur les trottoirs, des aménagements vont être réalisés par le département, notamment sur le 2^e giratoire qui sera à quelques centaines de mètres en direction de Brico-dépôt, pour desservir le terrain qui est en cours d'aménagement et qui va accueillir la nouvelle gendarmerie Fosses Marly Survilliers Saint-Witz. Il y aura aussi une création d'une piste cyclable/piétons, avec un décalage du trottoir et un aménagement dit « paysagé » qui permettra d'éviter que les camions stationnent sur ce bas-côté.

Il est clair que cet aménagement ne réglera pas le problème des nombreux camions sur nos routes et sur les zones d'activités autour de Paris.

Il y a quelques décennies, le centre de Paris était un grand marché, cela avant la création de Rungis et autres, avec des halles logistiques, qui maintenant sont à l'extérieur de Paris.

On a vécu certainement sur le même modèle de transport et d'aménagement de la région Ile-de-France depuis les années 50/60, c'est-à-dire le tout automobile et un étalement urbain colossal.

Les ronds-points sont issus de cette période aussi, il est vrai que ce rond-point a remplacé un carrefour à feu il y a une trentaine d'années à peu près, qui était dangereux et où il y a eu de nombreux accidents.

Les giratoires à la française qui ont poussé à plein d'endroits, bien connus et raillés par nos voisins européens, sont le symbole d'un aménagement routier.

Si l'on veut supprimer les routiers à cet endroit-là, il faut supprimer le restaurant, même les deux restaurants.

Sauf que ces restaurants-là sont ici certainement avant la Seconde Guerre mondiale, « le coq chantant » est un restaurant très ancien, « le relais des 4 routes » aussi date du début du siècle, donc ce ne sont pas ces restaurants-là qui sont à incriminer et c'est le débordement des véhicules autoroutiers qui arrivent ici.

Les maires successifs de Survilliers ont cherché à trouver des solutions de stockage, mais le problème comme avec les places de parking voitures et que plus vous en rajoutez, plus vous ramenez des voitures. Si vous facilitez l'installation de stationnement de véhicules lourds à cet endroit-là, vous n'en aurez jamais fini.

La zone d'activité de Saint-Witz/Marly-la-Ville est assez glauque. Je suis assez d'accord sur le fait que les infrastructures d'accueil des chauffeurs routiers sont absolument innommables avec des endroits qui sentent les excréments car les chauffeurs n'ont pas de toilettes.

Ils passent la nuit dans leur camion, ce sont des conditions de travail épouvantables qui amènent à des aménagements qui ne règlent pas le problème, car en effet, c'est un modèle économique et commercial.

Ce soir, nous parlons juste sur la proposition d'une convention qui permet d'aménager ce rond-point. Je pense que ce qui est important, c'est qu'il soit propre, parce qu'il n'y a rien de pire qu'un espace non entretenu.

Faisons-en sorte que son entretien se passe dans des conditions intéressantes et intelligentes et que ce ne soit pas au détriment de la sécurité, car c'est quand même une route nationale et quand on a un rond-point avec un bas-côté non entretenu, cela devient dangereux.

Vaste débat qui reste ouvert, il y a encore du travail.

Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE

Je voulais mettre en avant le travail fait par nos agents du service technique sur le rond-point du Leclerc, qui est désormais un lieu thématique où des touristes et des gens viennent régulièrement le visiter et prennent plaisir à prendre des photos.

Intervention de Pierre BARROS

Et puis c'est clair que pour le département, c'est plus compliqué de gérer une constellation de petits ouvrages comme celui-là, plutôt que de conventionner avec les collectivités qui en effet, ont des agents et des élus qui ont à cœur que ce soit fait proprement.

Le rond-point est là depuis très longtemps, mais en effet cela fait 3/4 ans que cet aménagement a été réalisé parce qu'il n'y avait rien et que ça devenait assez sale par ailleurs.

Que le département mette un peu de sous pour cet aménagement-là, ça ne choque personne, mais c'était 80 000 euros, pile ce qu'il nous manquait pour finir les aménagements de la départementale 922.

Ce sont des petites aventures de la vie, je pense que personne ne doit en tenir rigueur à qui que ce soit. Tout cela est derrière nous et c'est très bien, mais il est vrai qu'il y a parfois des malentendus qui tombent mal.

Ce qui est bien et important, c'est que le département et les communes fassent le travail sur ces sujets-là, qu'on fasse les choses correctement, pour le plaisir des yeux et puis qu'on regarde le drapeau d'une manière positive comme le suggère Dominique.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la convention n°17-1346 ayant pour objet le transfert, par le Conseil départemental du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts de l'ensemble du carrefour giratoire et de ses abords situés à l'intersection de la RD 317 / RD 922 sur le territoire des communes de Survilliers, de Fosses ainsi que du département de l'Oise (60), notifiée le 21 décembre 2017.

Considérant qu'un avenant N°1 à la convention N°17-1346 est proposé pour acter de nouvelles dispositions et notamment la gestion des ouvrages à la charge de la commune de Survilliers et ceux à la charge du département du Val d'Oise ;

Considérant que la convention N°17-1346 modifiée et complétée par son avenant N°1 prend effet à la date de notification par le Conseil départemental du Val d'Oise aux communes de Survilliers et de Fosses ainsi qu'au Conseil départemental de l'Oise et après soumission au contrôle de légalité en Préfecture. Elle est sans limite de durée ;

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention relative au transfert, par le département du Val d'Oise à la commune de Survilliers, de la gestion et de l'entretien des espaces verts du carrefour giratoire situé sur les RD 317 X RD 922, sur les communes de Survilliers, de Fosses et sur le département de l'Oise.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 et tout document y afférent.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°7 - ACQUISITION D'UN BIEN PAR VOIE DE PREEMPTION - 7 RUE DE LA MAIRIE

Intervention de Dominique DUFUMIER

En 2015, un projet est envisagé par le promoteur NOVALYS pour la construction de 65 logements sociaux sur des parcelles situées au village. Le projet regroupe les parcelles AA 130 pour une contenance de 1579 m², au 7 rue de la Mairie et la parcelle AA 235 pour une contenance de 3 230 m², au 1 rue de la Mairie et 28 bis Grande Rue. L'emprise foncière globale est de 4 809 m².

Le 29 juin 2016, la commune délivre une autorisation pour la construction des 65 logements sociaux. Le permis de construire est attaqué par l'association « Les Amis de la Terre » et des riverains du clos du Château. Après plusieurs années de procédure, la cour administrative d'appel de Versailles décide le 17 décembre 2020 d'annuler le permis de construire. Le promoteur NOVALYS décide d'abandonner le projet.

Dès le début de l'année 2021, des promoteurs se sont renseignés auprès des propriétaires des parcelles concernées et de la collectivité pour élaborer un nouveau projet. Le projet porté par Val d'Oise Habitat est revu à la baisse, environ 40 à 45 logements, la moitié en accessibilité et l'autre moitié en logement social, avec un stationnement intégré, supérieur à celui prévu dans l'ancien projet.

Donc l'idée de ce nouveau projet est qu'il risque moins de voir une opposition des riverains, dont certains s'inquiétaient de perdre une vue sur Marly-la-Ville, d'autres contestaient le problème de stationnement insuffisant. Ce projet est un peu plus modeste que le précédent, il intègre à la fois de l'accession à la propriété et les logements sociaux, car nous avons besoin de logements sociaux, car nous devons remplir nos quotas et puis nous avons besoin d'une mixité sociale. Ce projet devrait logiquement être plus acceptable par la population du village et donc nous souhaitons effectivement que ça puisse se faire dans ces conditions-là et ce serait dommage que les deux parcelles soient reprises finalement par deux promoteurs différents, dont un promoteur qui ferait de la construction de pavillons et qui nous empêcherait d'avoir un projet intégré et cohérent sur l'ensemble des deux parcelles.

De son côté, la propriétaire de la parcelle AA 130 a reçu une offre d'achat d'un montant de 600 000 € en vue de créer 4 ou 5 lots pour y construire des maisons. La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant cette vente le 22 avril dernier.

Le projet détaché de la parcelle AA 130 n'est pas satisfaisant. En effet, cela réduira considérablement la possibilité de créer du stationnement en nombre suffisant et un parking pour le public du futur centre d'interprétation potière.

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Fosses, cadastré AA 130, situé 7 rue de la Mairie, d'une superficie totale de 1579 m², appartenant à Madame LAFOREST épouse MOILLE ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette acquisition.**

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, R 213-4 et suivants, R 211-1 et suivants, et L 300-1 ;

Vu la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée en mairie sous le n° 095 250 21 00060, reçue le 22 avril 2021, adressée par Maître TROUSSUS, notaire à Luzarches, en vue de la cession moyennant le prix de 600 000 €, d'une propriété sise à Fosses, cadastrée section AA 130, situé 7 rue de la Mairie, d'une superficie totale de 1579 m², appartenant à Madame LAFOREST épouse MOILLE ;

Vu la délibération en date du 25 juin 2008 qui instaure un droit de préemption urbain et la délégation de l'exercice au Maire ;

Vu l'estimation des domaines en date du 26 mai 2021 d'un montant de 600 000 € ;

Considérant l'intérêt général de la commune à acquérir cette parcelle en vue d'un projet pour la construction de 40 logements dont 20 en accession à la propriété et 20 autres réservés aux logements sociaux, avec l'implantation de stationnements publics ;

Considérant la nécessité de poursuivre la rénovation et l'embellissement du village par ce projet d'intérêt général ajusté à création du centre d'interprétation de l'histoire potière ;

Considérant que la parcelle AA130 susnommée est située sur le périmètre du projet d'intérêt général envisagé et s'inscrit dans le périmètre de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) et celui du dispositif Petites Villes de Demain ;

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'acquérir par voie de préemption un bien situé à Fosses, cadastré AA 130, situé 7 rue de la Mairie, d'une superficie totale de 1579 m², appartenant à Madame LAFOREST épouse MOILLE ;
- **DIT** que la vente se fera au prix de 500 000 € hors commission et frais d'agence ;
- **DIT** qu'un acte authentique constatant le transfert de la propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision ;
- **DIT** que le règlement de la vente interviendra dans les 6 mois, à compter de la notification de la présente décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°8 - MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE, DU GAZ ET DES TELECOMMUNICATIONS DU VAL D'OISE (SMDEGTVO)

Intervention Jean-Marie MAILLE

Lors de son assemblée générale du 15 avril 2021, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO) a émis le souhait de modifier ses statuts (articles 2,3 et 4) en se dotant de compétences facultatives et en complétant les missions et activités complémentaires. Il s'agit d'offrir de nouveaux services dont les communes ont besoin et de les accompagner dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des infrastructures de charge (bornes de recharge de véhicules électrique par exemple) ou du développement des énergies renouvelables.

Le projet de modification des statuts (cf. document joint) concerne les articles 2 (objet), 3 (compétences) et 4 (missions et activités complémentaires) :

- *Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution d'électricité : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;*
- *Le syndicat est autorité organisatrice du service public de la distribution de gaz : ses prérogatives sont mises à jour conformément à la législation en vigueur ;*
- *Le syndicat se dote de compétences optionnelles :*

- contribution à la transition énergétique,
- infrastructures de charge,
- énergies renouvelables et efficacité énergétique.
- Les missions et activités qui présentent le caractère de complément normal, nécessaire ou utile à l'exercice de ses compétences sont étendues.

Il est proposé au Conseil municipal de délibérer pour approuver le projet de statuts modifiés du Syndicat mixte départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO).

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Après en avoir délibéré, décide :

- **D'APPROUVER** les statuts modifiés du SMDEGTVO annexés à la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°9 - AVIS SUR L'AMENAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE

Intervention Jeanick SOLITUDE

Pour la rentrée scolaire 2021, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée. En effet, la semaine de 4 jours mise en place à Fosses (et dans la majorité des communes de France) est un dispositif dérogatoire de l'Education nationale. La dérogation est valable 3 ans (4 ans en période de crise sanitaire).

La précédente délibération relative à l'avis du Conseil municipal sur l'organisation de la semaine scolaire date du 30 juin 2017. Aussi, si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du Conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale avant le 30 juin 2021.

Les directions d'école se sont déjà prononcées sur le maintien de l'organisation existante, tout comme les enseignants et les délégués de parents d'élèves des conseils d'école qui ont eu lieu à la date de la transmission de cette note en vue du Conseil municipal.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de maintenir la semaine de 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants dans toutes les écoles de la ville de Fosses, à savoir :

Lundi – mardi – jeudi -vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Intervention Jeanick SOLITUDE

Je tenais à rajouter si tu me le permets Pierre, non pas que j'ai un regret par rapport à cette période, mais quand les choses sont bien faites et sont belles, je pense qu'il faut le souligner, même si cela fait trois ans maintenant que nous n'avons plus de TAP au sein de notre ville.

La mise en place des rythmes scolaires au sein de la ville avec un fonctionnement en TAP (temps d'activité périscolaire) a été basée sur une démarche réflexive longue et fastidieuse pour ceux qui étaient là à cette époque.

Il y a eu beaucoup de changements et c'est aussi une des raisons pour laquelle cela n'a pas été mis en place en 2014. Nous, nous avons préféré l'appliquer en 2015 parce que nous ne voulions pas faire n'importe comment et nous souhaitons que cela apporte quelque chose aux enfants.

On peut souligner qu'il y a quand même eu un grand et beau travail entre les professeurs, parents et parents d'élèves élus, aussi entre le personnel de la commune, les professionnels au niveau périscolaire, les ATSEM, les dames de ménage parce qu'il a vraiment fallu bouleverser un peu tout le monde, mais également nous aussi, les élus qui étions là.

Il y a également eu les associations qui ont été une grande partie de cette mise en place d'étapes, cela a permis aux enfants de découvrir des activités, pour certains, qu'ils auraient pu faire et cela a été une opportunité.

Il y a des choses lourdes à porter, difficiles sur du long terme, mais au moins on peut souligner ce que ce partenariat-là a apporté pour certains enfants, pas forcément tous, car c'est quand même de la maternelle au CM2, mais pour certains c'était l'occasion de découvrir d'une façon ludique des activités nouvelles.

Intervention Patrick MULLER

Il est vrai que la ville a fait tout ce qu'elle a pu pour rendre cette réforme la moins pénible possible. Ceci dit, ça nous a coûté très cher, les enfants étaient beaucoup plus fatigués qu'avant, nous avions des absences que nous n'avions pas avant.

Cela a été une vraie catastrophe cette réforme, il faut le dire aussi.

Et puis, ce n'est pas un hasard si toutes les communes de la circonscription sont revenues à la semaine des 4 jours.

Intervention Jeanick SOLITUDE

Que les choses soient claires, j'ai bien dit que je ne regrette pas cette période.

Il est vrai qu'on peut dire plein de choses négatives mais, j'ai repris dans la négativité ce qui pouvait être positif pour les enfants. Il est vrai aussi malgré tout que depuis le tout début, financièrement, ça ne suivait pas du tout au niveau de la CAF.

La preuve, lorsque Monsieur Blanquer, Ministre de l'Education nationale est arrivé en 2017 et qu'il a annoncé que l'on pouvait revoir la copie, nous n'avons pas hésité, nous avons dit stop.

Je l'ai bien dit dès le début, c'était fastidieux, mais à un moment donné ce qu'on peut retenir et il faut le dire, c'est tout le travail collectif, tout ce partenariat-là qui a été fait avec sérieux et qualité, c'est cela que je mets en avant.

Il faut souligner que toutes les communes n'ont pas fait le mieux qu'elles pouvaient. Nous, nous avons fait en sorte que cela ait du sens pour les enfants.

Après, effectivement, il y a tout l'aspect négatif et tu as raison de le souligner ainsi.

Intervention de Pierre BARROS

Je pense que tout est bon à prendre quand c'est bien fait et avec des gens qui ont envie de faire les choses correctement. Nous, nous avons pris le temps de faire les choses correctement comme le rappelait Jeanick et cela avait du sens du coup, même si nous n'étions pas complètement persuadés déjà à la base.

Cela aurait pu tenir pendant longtemps, se nourrir d'expérience et cheminer sur un temps long, mais un temps long en politique, malheureusement ça n'existe pas.

Le gros souci de ce genre de dispositif, est qu'il n'a pas duré très longtemps pour en tirer les enseignements, pour évaluer ce qui s'était passé réellement dans les écoles avec les enfants, ce que cela avait généré comme interaction avec les services des collectivités.

Je trouve que c'est dommage, parce que fatiguant pour tout le monde, pour les enfants. Patrick tu as raison, mais aussi la fatigue des parents, du personnel des services publics municipaux.

On a vécu pendant près d'un an et demi avec des changements de règles à peu près tous les 15 jours et cela nous a épuisés.

Ça aurait pu être quelque chose qui aurait continué longtemps à partir du moment où les TAP auraient été pris au sérieux par l'État et si l'état avait pris au sérieux la capacité des collectivités à faire les choses de manière intelligente.

C'est super intéressant l'enchaînement des délibérations, puisque ça va rejoindre le dernier point qui est la motion contre la réforme sur la fonction publique territoriale, où à un moment donné, l'État se mêle de la gestion de la collectivité avec un ensemble de sujets qui la concernent normalement dans le cadre de sa libre administration.

On voit bien à quel point l'État impose des projets, sans en organiser leur financement et la durabilité, et met les collectivités et des agents dans une situation extrêmement difficile.

C'est dommage, ça aurait pu être quelque chose de bien. Il est vrai que les alternances aussi ont du bon mais sont aussi dévastatrices par rapport à des projets qui auraient pu être intéressants sur le long terme et qui ont été démontés pour des questions politiciennes, c'est un peu stupide.

Intervention de Blaise ETHODET-NKAKE

Je pense qu'au-delà du débat politique, on a le côté concret, vécu sur la ville.

Cela a été une expérience formidable, je connais des enfants qui se sont mis à l'équitation, il a eu entre autres, une expérience de photos avec Jonathan, ils ont fait des choses superbes.

A une petite échelle, on a fait des choses chouettes, c'est un bon souvenir pour ceux qui sont aujourd'hui collégiens et qui ont été initiés à un certain nombre d'activités pendant cette période-là.

Intervention de Pierre BARROS

Je suis comme toi, je retiens ça. Ce que je retiens aussi, c'est que le soufflet est redescendu aussi sec, que cela a certainement généré de la frustration et c'est dommage, parce que je pense positivement comme toi et tu as raison. Il est aussi vrai que ça a nourri des expériences, et même des pratiques au niveau des agents, rien n'a été complètement perdu.

Tout ce qui touche à l'enfant et à l'éducation est forcément quelque chose de long, lourd, compliqué et glissant en termes d'organisation, parce que ça touche des pans énormes du service public, ça touche toutes les familles et les enfants à des moments où ils ont besoin d'être accompagnés, préservés et enrichis par tout ce qu'on peut leur apporter.

Alors il est vrai que les choses qui arrivent comme une comète où il se passe quelque chose de très beau pour un temps puis après qui retombe, car ça a perdu tellement de vitesse que ça s'effondre, ce ne sont pas des très bons signaux.

Il faut s'appuyer sur cette expérience pour se dire de faire les choses sur le long terme, installons des choses et puis le temps politique, c'est autre chose.

Intervention Gildo VIEIRA

Merci Monsieur le Maire, mais il me semble me souvenir qu'au moment où nous avons pris la décision de sortir du rythme scolaire des TAP de manière assez précipitée, c'est une décision qui a été prise après consultation des parents qui avaient un avis très tranché.

La consultation a donné un résultat sans équivoque sur le fait qu'il fallait interrompre ce dispositif au plus tôt.

Intervention Jeanick SOLITUDE

C'est tout à fait ça, dès qu'il y a eu l'annonce que nous pouvions faire ce choix-là au mois de juin 2017, des conseils d'école extraordinaires ont eu lieu pour se prononcer, pour remettre en place dès le mois de septembre la semaine des 4 jours d'école, donc ça il n'y a pas de soucis, c'est tout à fait ça, sur la ville de Fosses, on n'a pas tergiversé sur le sujet.

Je le redis, ce n'est pas ça que je mets en avant, je mets en avant toute la richesse que ça a pu apporter aux enfants.

Je vous entends Patrick et Gildo, il y a eu de la fatigue, mais il y a aussi l'aspect de ce que ça a pu apporter à des enfants qui ont eu la possibilité de découvrir des activités qu'ils n'auraient pas eues et là ça se présentait avec des associations qui ont joué un grand rôle au sein de notre ville et c'est cela que je tenais à souligner ce soir par rapport à ce point, c'est uniquement ça et non pas un retour en arrière.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu les articles D.521-10 ; D.521-12 du code de l'éducation ;

Vu la délibération du Conseil municipal de Fosses n°2017.JUI.062 du 30 juin 2017 réinstaurant l'organisation de la semaine des 4 jours d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville de Fosses, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, selon le rythme suivant :

- Lundi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
- Mardi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
- Jeudi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30
- Vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Sous réserve des conseils d'école,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler dès la rentrée de septembre 2021 l'organisation scolaire sur une semaine de 4 jours d'enseignement, selon les horaires précisés ci-dessus pour toutes les écoles communales :

Lundi – mardi – jeudi -vendredi : 8h30-11h30 / 13h30-16h30

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de déroger à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques concernées,
- **APPROUVE** l'organisation la semaine scolaire selon les horaires précisés ci-dessus:

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

QUESTION N°10 - MOTION CONTRE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET CONTRE LA MISE EN PLACE DES « 1607 HEURES »

Intervention de Cindy BOURGUIGNON

Pour revenir sur la genèse de cette motion, elle est née des discussions que nous avons pu avoir au sein de la majorité, par rapport à l'application de la loi de transformation de la fonction publique territoriale, qui doit intervenir à 1^{er} janvier 2022. Cette loi comporte plusieurs volets, dont un qui a tendance à être appelé « la loi 1607 heures », puisque cela va entraîner pour nos agents et pour les agents du service public en général, une augmentation du temps de travail sans compensation financière et également une baisse de leurs congés.

Evidemment en ligne de fond, c'est la qualité de vie de nos agents qui va être impactée et c'est d'autant plus injuste que nous avons des agents qui sont très mobilisés, nous avons pu le constater encore la semaine dernière au moment de l'organisation des élections, donc c'est quelque chose qui à notre sens n'est pas acceptable.

Enfinement ces « 1607 heures », c'est un peu l'arbre qui cache la forêt, puisque cette loi va encore plus loin, elle va entraîner une modification profonde de la fonction publique territoriale. Cela va emmener plus d'opacité et plus de précarité.

Opacité, avec la suppression de la commission de déontologie ou la modification de la compétence des commissions administratives paritaires et plus de précarité parce que cela donne plus la possibilité d'avoir recours aux contractuels, avec des contrats précaires par essence. Cela donne aussi la possibilité de création de contrats de projet et ces contrats ne peuvent pas donner lieu à des CDI.

Donc nous au sein de la ville, nous sommes très attachés à la fonction publique et nous souhaitons la défendre, d'où cette motion. Je me permets de lire la motion :

L'application de la loi de transformation de la fonction publique territoriale, dite des « 1607 heures », va profondément changer le quotidien des agents du service public, de nos agents de la collectivité de Fosses.

Au nom de l'harmonisation du temps de travail des agents des collectivités, la loi de transformation de la fonction publique territoriale va entraîner sur notre commune, comme pour beaucoup d'autres, une hausse du temps de travail hebdomadaire de nos agents, et ce, sans compensation financière. Avec la mise en place de cette réforme, c'est la qualité de vie de nos agents qui sera directement impactée : ce n'est pas acceptable !

Ceci est d'autant plus injuste quand on connaît l'engagement sans faille de nos agents. Tout au long de la crise sanitaire, ils ont répondu présents, assurant au mieux leurs missions de service public dans un contexte fortement dégradé. Et aujourd'hui encore, ils subissent les effets d'une situation budgétaire compliquée, en lien avec la crise de la covid19, mais continuent pourtant de se réinventer, rivalisant d'inventivité, avec la même motivation, pour répondre au mieux aux besoins de la population.

Mais plus encore, cette réforme ouvre la voie à une vaste transformation de la fonction publique territoriale, bouleversant profondément son architecture pour la rendre plus flexible, au détriment des agents titulaires : fusion des comités techniques et CHSCT, modification des compétences des commissions administratives paritaires, suppression de la commission de déontologie, élargissement du recours aux contractuels, création des contrats de projet qui ne peuvent pas déboucher sur des CDI... C'est aussi le statut de nos agents qui est aujourd'hui fragilisé et qu'en tant qu'élus de la majorité, nous souhaitons défendre.

Aujourd'hui, la majorité municipale tient à affirmer son engagement aux côtés des agents de la commune de Fosses qui s'opposent à la réforme et soutient les revendications nationales demandant son abrogation.

En conséquence, nous faisons savoir par la présente motion notre refus d'appliquer la future loi de transformation de la fonction publique territoriale au sein de la commune de Fosses.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la motion présentée ci-dessus.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Intervention de Pierre BARROS

Nous terminons ce Conseil municipal court, mais riche de discussions et de sens.

Le prochain Conseil municipal sera après les vacances, je me dois de vous souhaiter tout d'abord un bon dimanche d'élections.

Je remercie l'ensemble des services, agents, bénévoles, élus, toutes celles et ceux qui tiennent et gèrent ces élections et qui font en sorte que cet espace démocratique puisse se faire dans de bonnes conditions de 7h30 du matin à 3h30 du matin et puis tous les agents des services publics, des services techniques notamment.

Je souhaite également bon courage à celles et ceux qui sont encore en campagne, de façon à ce que ce dimanche se passe correctement pour eux.

Intervention de Didier EISCHEN

Si vous me permettez Monsieur le Maire, je m'associe à vos remerciements et à vos encouragements vis-à-vis des équipes, vis-à-vis aussi des élus, les présidents, les assesseurs, avec qui nous avons travaillé en parfaite harmonie et ce scrutin s'est, on peut le dire, très bien déroulé sur l'ensemble de la commune.

Intervention de Pierre BARROS

Il se déroulerait mieux si on avait un petit peu plus de monde de votre part, pour tenir les bureaux mais bon, c'est déjà pas mal. Chacun donne sa part, d'ailleurs, nous avons des candidats qui ont fait des scores incroyables et qui n'ont mis absolument personne, mais bon, tous les efforts sont bons à prendre et c'est très bien.

Une fois qu'on aura bien travaillé sur ce dimanche d'élection, nous aurons la fête de la ville et là, ça fera du bien parce que ça fait quand même longtemps qu'on attend des moments festifs. Puis après ça, nous aurons des vacances et les vacances, c'est chouette.

*Bonne soirée, soirée de foot d'ailleurs, alors bon match !
A très bientôt.*

Fin du conseil à 20 heures 30